



Association sous le régime de la loi de 1901, non soumise à la TVA
déclarée le 16 février 2012, enregistrée sous le numéro W92300256
Siège : 34 rue de Marnes 92410 Ville d'Avray

Créée en février 2012, l'association Dagoverana est restée peu active jusqu'en 2014, se bornant à une activité d'observation de l'environnement patrimonial et culturel de Ville d'Avray.

Fin 2013 l'assemblée communale a adopté dans l'urgence un Plan Local d'Urbanisme (PLU) se substituant à l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS). Ce document a introduit de nouvelles règles de construction favorisant une forte densification de l'habitat et pouvant conduire à terme à une grave altération de la physionomie de la commune et à une augmentation non maîtrisée de la population sans créations d'emplois : les coefficients d'emprise au sol (pourcentage maximum de la **surface au sol du bâtiment** par rapport à la surface du terrain) très élevés combinés à la possibilité de réduire les espaces verts réels sur les parcelles, offrent aux constructeurs des possibilités si avantageuses qu'il y a tout lieu de redouter la disparition rapide de l'habitat individuel sur la commune.

Les pressions exercées sur de nombreux propriétaires et sur les agences par les promoteurs et les constructions récentes et les projets agréés ou en voie de l'être sont venus nourrir ces craintes :

- les logements sociaux et la crèche Les Cantilènes du 20 rue de Marnes
- la résidence Kaufman et Broad du 21 rue de Marnes
- la facture architecturale désastreuse de l'extension de la Maison Delagrangé
- le projet pharaonique du domaine de la Ronce à proximité immédiate des Étangs
- les projets du 26 avenue Thierry, du 37 rue de Marnes, et du 45 rue de Sèvres...

Dans ce contexte, l'association Dagoverana a entrepris un travail de sensibilisation des élue-s de la commune pour les amener à mettre un coup d'arrêt à la densification de l'habitat, à ne pas être motivée-s par la seule perspective de nouvelles rentrées fiscales et à s'engager dans une vraie politique d'urbanisme concerté.

Dagoverana a décidé de s'associer solidairement au recours contentieux envisagé contre le permis de construire qui pourrait être accordé à la mi 2015 au groupe OGIC pour la construction d'un ensemble de 45 logements au 37 rue de Marnes.

Dagoverana a entrepris par voie de tract une campagne de sensibilisation des habitants qui a déjà obtenu un important retentissement. Plus d'une cinquantaine

d'adhésions ont été recueillies en quelques semaines.

Dagoverana s'est dotée d'un site internet (www.dagoverna.fr) actuellement en construction et qui devrait être opérationnel d'ici l'été.

Dagoverana s'est rapprochée des associations dont elle partage les préoccupations quant au devenir de la commune (ADEVAM, Collectif de la Ronce).

Dagoverana entend en effet être une force de veille et d'alerte sur les choix aberrants et les projets de bétonnage intempestifs, une force de dialogue avec les institutions locales et régionales, qui nourrira le débat sur les projets d'aménagement modifiant le cadre environnemental de la ville, une force de rassemblement des énergies et une force de propositions pour une évolution harmonieuse de notre commune.

La première de ces propositions devrait être celle d'une modification du PLU dans le sens :

- d'une plus grande exigence quant aux pourcentages de surface de terrains en jardins et espaces verts imposés dans les différentes étant entendu que les toitures végétalisées et les aires de stationnement engazonnées ne sauraient être considérées comme des espaces verts.
- d'un refus du bâti en front urbain continu
- d'un abaissement des coefficients d'emprise au sol

À l'évidence, les démarches entreprises auprès du maire et de son équipe se sont heurtées jusqu'à présent à une attitude de déni voire à une forme d'autisme.

Dans ces conditions, il appartiendra à Dagoverana, au cours des prochains mois, de rassembler les habitants sur l'exigence d'une consultation référendaire à laquelle l'assemblée communale ne pourra se soustraire si cette demande fait l'objet d'un vaste consentement.